

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 novembre 2010

L'an deux mille dix, et le vingt cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

Présents :

Mmes, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle  
MM. PAULIN Michel, CARON Michel, CHAY Gilles, LABESSE Jacques, PIALOT Bernard,  
BOURDON Michel , GLAS Pascal, , Mr REBOLLO Jacques,

Absents excusés : Mr GEYNET Sylvain, THOULOZE Philippe

Mr CADENET Patrice procuration à REBOLLO Jacques

Mme FERNANDEZ Véronique procuration à ROUMEJON Solange

Mme SANTOUCHI Florence procuration à PAULIN Michel

**Secrétaire:** Mme GUEIFFIER Michèle a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 20 heures 30.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 21/10/2010.

Signatures.

### **VENTE ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Mr et Mme CICIRETTI, concernant l'acquisition de l'ancienne école élémentaire sise rue des écoles pour un montant de 450.000 €.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

L'Assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité

**-Décide** de vendre à Mr et Mme CICIRETTI ou tout autres sociétés se substituant à celle-ci, l'ancien bâtiment de l'école élémentaire pour un montant de 450.000 €.

Ladite opération devant intervenir au moyen d'une ou plusieurs ventes séparées au profit de Mr et Mme CICIRETTI ou toutes autres sociétés se substituant en fonction du document d'arpentage dont il est question s'y après

**-Décide** qu'un document d'arpentage, à la charge de l'acquéreur, sera établi, afin de détacher le parking communal, et une parcelle le long du terrain de sport côté voie ferrée.

**-Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant pour tout ou partie du bâtiment.

## VALIDATION AVENANT PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire expose que suite aux différentes constructions structurantes de la commune (nouveau groupe scolaire, création d'une micro-crèche, nouveau lotissement ,....) il y a lieu de modifier le Plan communal de sauvegarde pour incorporer ces nouvelles données.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

L'Assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité

**-Décide** d'approuver l'avenant N° 1 du Plan communal de Sauvegarde.

## CHEQUE CADEAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil l'attribution de chèques cadeaux aux agents communaux.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

L'Assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité

**-Décide** le principe d'attribution de chèques cadeaux aux agents communaux.

**-Dit que cette dépense sera affectée au compte 6232**

**-Autorise** Monsieur le Maire à mandater la somme correspondante

## INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2009

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Préfet du Gard sollicitant l'avis de l'Assemblée sur le montant de l'Indemnité Représentative de Logement pour l'année 2009, attribuée aux instituteurs et en partie à la charge de la collectivité.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

Donne un avis favorable au taux votés par le Comité des Finance Local (F.N.L.) en date du 01 décembre 2009

Levée de la séance 21h 30